

COMPLEMENTS D'INFORMATION DE SEGOLENE ROYAL
RECUS LE 21/03/2007

1. Plan de création de places

Face au manque de places, il est proposé :

- a. de créer 10.000 places par an d'EHPAD au lieu du rythme actuel de 5.000 places notoirement insuffisant
- b. de créer également 10.000 places de Soins Infirmiers à Domicile / an afin de soutenir une politique active de maintien à domicile

2. Ratio moyen de personnel de 0,8

Les ratios moyens de personnel en établissement sont aujourd'hui insuffisants. Ils seront portés progressivement et sur la durée du quinquennat au niveau moyen de 8 agents sur 10 (au lieu de 4 aujourd'hui). Un meilleur encadrement constitue le plus moyen le plus efficace de lutter contre la maltraitance.

3. La dépendance et le handicap feront l'objet de la création d'une 5^{ème} branche de sécurité sociale dont la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sera le pivot. Ce qui n'empêchera pas les conseils généraux, qui ont montré leur efficacité dans ce domaine, de continuer à gérer les prestations au plus près du terrain. Le financement en revanche devra être un financement de solidarité nationale.

4. Une Conférence Nationale du Vieillissement et des Personnes âgées sera créé afin de coordonner l'action des différents acteurs (Etat, conseils généraux, organismes de sécurité sociale, professionnels, usagers...) et de rendre plus lisibles les politiques publiques en faveur des personnes âgées.

5. Le Comité National des Retraités et Personnes Agées sera profondément réformé afin de donner aux associations et organisations de retraités, au plan national comme au plan local, un véritable rôle dans la définition et l'élaboration des politiques qui les concernent.